



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Objet : Constitution du dossier de mariage religieux (Nikah)

Article 1 — Frais et prestations

La célébration du mariage religieux au sein de la mosquée est soumise au règlement des frais suivants :

Nature de la prestation	Montant
Droit de la mosquée	10 000 FCFA
100 chaises	10 000 FCFA
Certificat de mariage	10 000 FCFA
Climatisation	25 000 FCFA
Droit du sermon	À l'appréciation du fidèle

Total (hors droit du sermon) : 55 000 FCFA

NB : les chaises sont au coût de 100 FCFA par chaise supplémentaire

Article 2 — Pièces constitutives du dossier

Le dossier de demande doit comporter impérativement les pièces suivantes :

1. Une (1) photocopie de la pièce d'identité de chacun des futurs mariés ;
2. Deux (2) photos d'identité couleur de chacun des futurs mariés ;
3. Une (1) photocopie de la pièce d'identité des deux (2) tuteurs légaux des mariés ;
4. Une (1) photocopie de la pièce d'identité des deux (2) témoins des mariés.

Article 3 — Modalités

Le dossier complet doit être déposé au secrétariat au moins 15 jours avant la date souhaitée de la cérémonie. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du bureau des cérémonies religieuses aux numéros suivants :

- **Cheick Aback: 05 75 55 13 58**

Le Secrétariat de la Mosquée

(Cachet et signature)

بَارَكَ اللَّهُ لَكُمَا وَجَمَعَ بَيْنَكُمَا فِي خَيْرٍ

« Qu'Allah vous bénisse et vous réunisse dans le bien »